



NOTICE PROJECTIONS DE FILM

Lors d'une projection de film en dehors de la sphère privée, vous devez obtenir l'autorisation des ayants-droit. Deux licences sont requises – une pour les droits des producteurs de films (MPLC) et une pour les droits de la musique de film (SUISA) – pour tous les genres de projection, que ce soit des DVD/Blu-ray, du téléchargement, du streaming, de la Video on Demand, ou autre moyen.

A. Projection sans préavis et sans entrée payante

Vous montrez un film pour lequel vous n'avez fait aucune publicité (aucune annonce avec une date de représentation, le titre du film ou le nom des acteurs) et ne faites payer aucune entrée, majoration des consommations, ni aucune collecte. Le public ne se déplace pas sur le site pour voir spécifiquement un film :

Autorisations à obtenir : MPLC → Umbrella License®
www.mplc.li/page/mplcs-umbrella-licence

SUISA → Licence selon TC 3a
www.suisa.ch/fr/clients/vente-et-commerce/entreprises-de-vente-et-de-services/musique-de-fond-music-on-hold-ct3a.html | 0844 234 234 (8 Ct./min.)

Remarque: Pour la présentation simultanée et non modifiée d'un programme télévisé sur des écrans d'une diagonale inférieure à 3m, la licence SUISA (TC 3a) est suffisante. Si la diagonale de l'écran est de 3m ou plus (Public-Viewing), vous devez disposer d'une licence SUISA selon le TC 3c (<https://www.suisa.ch/fr/clients/organisateur-devenements/evenements-et-partys/public-viewing.html>).

B. Projection avec annonce d'un film spécifique

Vous montrez un film spécifique à une date donnée – avec ou sans prix d'entrée – et souhaitez annoncer et promouvoir la projection. Le public se trouve sur le lieu de projection principalement à cause du film annoncé.

Autorisations à obtenir : MPLC → TbT License® (Title by Title)
www.mplc.li/page/licence-pour-titre-unique

SUISA → Licence selon TC E
www.suisa.ch/fr/clients/film-spot-publicitaire/projections-de-films.html | +41 (0)21 614 32 32